

-----  
**Arrondissement**  
**de Saint-Julien-en-Genevois**

*DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
USSES ET RHONE*

<b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 33	L'an deux mille dix-sept, le 13 février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Communautaire à SEYSSEL - 74, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD
Présents : 27	<b>Date de convocation :</b> 07 février 2017
Pouvoirs : 5	<b>Présents</b> Mmes Carine LAVAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND.
Votants : 33	Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFEVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, André BOUCHET, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Pascal COULLOUX, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD.
Pour : 33	
Contre : 0	
Nul : 0	<b>Pouvoirs</b> Mme Christine VIONNET a donné pouvoir à M. Hugues PERROT, M. Joseph TRAVAIL a donné pouvoir à M. Gilles PILLOUX, M. Bernard CHASSOT a donné pouvoir à M. Patrice GAILLARD, M. Bruno PENASA a donné pouvoir à M. Orlando DOMINGUES, M. Alain CHAMOSSET a donné pouvoir à M. Patrick FALCOZ
<b>N° CC 44/2017</b>	<b>Absents excusés</b> M. Thierry DEROBERT  Mme Marthe CUTELLE été élue secrétaire de séance

**Objet : Poursuite de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Seyssel Ain par la Communauté de Communes Ussets et Rhône**

Vu la loi n° 2000-1208 portant sur la solidarité et renouvellement urbain (dite loi SRU) du 13 décembre 2000,

Vu la loi n° 2010-788 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE ou Grenelle 2) du 12 juillet 2010,

Vu la loi n°2014-366 portant accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLC-2015-0021 du 5 août 2015 transférant la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2016-0091 en date du 13 décembre 2016 portant fusion de la Communauté de communes du Pays de Seyssel, de la Communauté de communes de la Semine et de la Communauté de communes du Val des Ussets.

Vu l'arrêté de la Communauté de Communes du Pays de Seyssel n° A26 / 2016 prescrivant la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Seyssel Ain,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44,

Considérant que l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Seyssel a engagé une procédure de modification au plan local d'urbanisme de Seyssel Ain en 2016, que celui-ci a été menée à bien et que l'enquête publique vient de s'achever,

Considérant que la procédure de modification n°2 du plan local d'urbanisme de Seyssel Ain est en voie de finalisation,  
Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône reprend la compétence plan local d'urbanisme exercée par l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Seyssel.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'acter la poursuite de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de Seyssel Ain par la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Le Président  
Paul Rannard



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le président  
Paul Rannard

